

# FICHE TECHNIQUE

## SENSIBILISATION ET INFORMATION DES PUBLICS POUR LA REDUCTION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Les pesticides ou produits phytosanitaires sont des substances chimiques utilisées à vaste échelle contre les ravageurs des cultures, les animaux nuisibles, les herbes adventices, etc.

Les herbicides, les insecticides et les fongicides sont des exemples de pesticides employés pour détruire des herbes, des insectes, des champignons.

Aujourd'hui, la France est le plus gros utilisateur européen de pesticides (1\*) et le quatrième à l'échelle mondiale avec pour corollaires une contamination globale de notre environnement et une atteinte insidieuse à notre santé et à notre patrimoine naturel.

Plus de 78 000 tonnes de fongicides, herbicides et insecticides phytosanitaires sont utilisées en France par an pour se protéger des insectes ravageurs, des champignons dans les cultures. Cela représente 2 kilos de pesticide chaque seconde...

Le jardinage des particuliers et les collectivités locales n'en consomment que 10% mais cet usage n'est pas négligeable dans la mesure où le plus souvent les doses utilisées sont bien trop fortes et où la nature des sols (sols souvent imperméabilisés en zones urbaines) conduit par ruissellement à retrouver massivement et très rapidement ces produits dans nos rivières.

Résultat : on retrouve des pesticides dans 90% des rivières et dans 60% des nappes d'eau souterraines.

Bien que le bassin versant du Guiers ne soit pas dans les zones prioritaires CROPPP (= Cellule Régionale d'Observation et de Prévention des Pollutions par les Pesticides), il n'en reste pas moins qu'ici aussi des actions d'information et de sensibilisation doivent être engagées afin de réduire l'usage de ces produits.

Action A-3-1 du contrat de bassin Guiers - Aiguebelette

**Objectif** : réduire la pression polluante due aux phytosanitaires par la mise en œuvre d'actions de communication et de sensibilisation ciblées sur les différents publics concernés (particuliers, collectivités, entreprises, concessionnaires d'ouvrages, agriculteurs, ...).

- Concevoir des espaces permettant de limiter le recours aux pesticides : réfléchir l'aménagement de nouveaux espaces et anticiper leur entretien (limiter les surfaces

1\* GATINOL Claude & ETIENNE Jean-Claude (2010). Rapport sur Pesticides et Santé. Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques, 262p.

imperméabilisés, créer des trottoirs enherbés, réaliser des parking végétalisés, limiter les jointures et bordures très prisées par la végétation spontanée, ...

- Accepter la végétation spontanée
- Privilégier les techniques alternatives (plantes couvre-sol, paillages, arrachage manuel, balayage, systèmes de sabot rotatif, désherbage thermique (eau chaude par exemple)
- Respecter les règles d'utilisation des produits phytosanitaires : utiliser le produit adapté, respecter les règles d'utilisation et précautions d'emploi (dosage, période de traitement, matériel adapté, rinçage des outils, ...), apporter les emballages vides et produits non utilisés en déchetterie, ...
- Protéger vous et votre entourage
- S'engager dans une démarche telle que :



le plan Ecophyto2018



la charte régionale d'entretien des espaces publics « objectif zéro pesticide dans nos villes et villages »

Pour aller plus loin, n'hésitez pas à consulter les fiches techniques et conseils pratiques sur les sites internet de la CROPPP ([www.croppp.org](http://www.croppp.org)) et du FREDON ([www.fredonra.com](http://www.fredonra.com)).